Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest
Québec

Note de service

DESTINATAIRES :	Gestionnaire de lit, Chef de l'urgence, Chef débordement sous-sol Coordonnateurs des activités de soins
EXPÉDITEUR :	Dre Fathia Henni, microbiologiste infectiologue Annie Marceau, Conseillère cadre PCI secteur JR et HSL
DATE :	2024-02-21
OBJET :	**PCI et débordement sous-sol**

Afin de rendre plus facile la communication sur les précautions additionnelles permises ou non dans le débordement du sous-sol, nous partageons les informations suivantes.

Permises :

- Précautions additionnelles contact préventif (Les dépistages BMR, les contacts ERV et EPC et *C.Auris*);
- Certaines précautions gouttelettes contact (VRS, influenza);
- Zona localisé seulement.

Non permises :

- Précautions additionnelles contact plus (diarrhée associée au *Clostridium difficile)*;
- Précautions additionnelles gouttelettes contact (gastro-entérite);
- Précautions additionnelles contact lors d'une BMR confirmée (SARM+, ERV+, EPC+, MDRO+ et *C.Auris+)* admission sur l'unité de soins identifiée à la bactérie (voir l'info-éclosion) ou la situation;
- Précautions aériennes contact (tuberculose, COVID et zona disséminé ou zona localisé chez un usager immunosupprimé).

Si un usager admis au sous-sol devient porteur d'une BMR ou d'une infection non permise dans le débordement, il devra être transféré vers l'unité dédiée selon la situation.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

FH/AM